

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL506

présenté par

M. Causse, M. Morenas, M. Zulesi, Mme Bureau-Bonnard, Mme Fontenel-Personne, M. Lavergne,
Mme De Temmerman, Mme Brulebois, Mme Krimi, Mme Riotton, Mme Gomez-Bassac,
M. Batut, Mme Lenne, Mme Bono-Vandorme, M. Thiébaud, M. Jolivet, M. Haury,
Mme Hammerer, Mme O'Petit, M. Lénaïck Adam et Mme Marsaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.